

## SÉNAT

Le mardi 9 octobre 1951

Le Sénat se réunit à 11 heures du matin, le Président étant au fauteuil.

Prière et affaires courantes.

## SA MAJESTÉ LE ROI

## VŒUX DE SANTÉ

**L'honorable Wishart McL. Robertson:** Honorables sénateurs, avant que Son Honneur le Président ordonne tantôt qu'on ouvre les portes, nous avons tous récité les prières d'usage, y compris celle par laquelle nous demandons pour Sa Majesté le roi la santé et le bien-être.

C'est avec grand soulagement que nous avons tous, depuis la grave intervention chirurgicale qu'il a subie il y a quinze jours, suivi les constants progrès du roi vers un prompt rétablissement. Nous désirons tous, j'en suis sûr, que Son Honneur le Président exprime à Sa Majesté, avec le témoignage de notre attachement respectueux et de notre dévouement fidèle, le bonheur que nous éprouvons en apprenant la rapidité avec laquelle progresse son rétablissement, ainsi que nos meilleurs vœux.

Je me permets de proposer que nous exprimions publiquement les sentiments qui nous animent en entonnant ensemble et debout: *Dieu sauve le Roi.*

*(Les sénateurs chantent, debout, "Dieu sauve le roi".)*

## PROROGATION DU PARLEMENT

Son Honneur le Président fait part au Sénat d'une communication du sous-secrétaire du Gouverneur général, l'informant que le très honorable Thibaudeau Rinfret, suppléant du Gouverneur général, viendra au Sénat aujourd'hui à 11 heures et demie du matin, afin de proroger la présente session du Parlement.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

## PROROGATION DU PARLEMENT

## DISCOURS DU TRÔNE

Le très honorable Thibaudeau Rinfret, suppléant du Gouverneur général, prend place au pied du trône. La Chambre des communes, priée de se présenter, arrive avec son Orateur. Il plaît au très honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général de clore la quatrième session de la vingt et unième législature du Canada, par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des Communes,

La population du Canada, tout comme les sujets de Sa Majesté dans d'autres pays, s'est vivement inquiétée de ce que l'état de santé du Roi ait rendu nécessaire une intervention chirurgicale et elle se réjouit de la rapidité avec laquelle progresse le rétablissement du Roi.

Mes Ministres se réjouissent de ce que la situation internationale n'ait pas nécessité la reprise de la session avant la date d'abord fixée à la fin de vos délibérations en juin. La situation internationale reste néanmoins une cause de préoccupation constante pour le Gouvernement.

En Corée, en dépit de discussions prolongées, on n'a pu encore en arriver à une trêve, et les hostilités se poursuivent. Les troupes canadiennes apportent un concours efficace à cette intervention des Nations Unies dont le but est de faire échec à l'agression.

Depuis que vous êtes ajournés, on a mis fin par voie de proclamation à l'état de guerre avec l'Allemagne, et l'on a établi des relations diplomatiques normales avec la République fédérale d'Allemagne. Un traité de paix a été signé avec le Japon, que vous serez invités à approuver à une prochaine session.

Bien que les hostilités aient été limitées à des régions restreintes, le Gouvernement est convaincu que seul le renforcement continu de la force conjuguée des nations libres peut assurer la paix générale.

A cette fin, mes Ministres ont bien apprécié la tenue à Ottawa de la toute récente réunion du Conseil de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Certains vœux du Conseil devront être examinés à une future session.

Des dispositions sont actuellement à l'étude avec l'Inde et le Pakistan en vue du financement de certains projets à même la participation que vous avez approuvée au plan de Colombo visant le développement économique coopératif du Sud et du Sud-Est de l'Asie.

Vous avez également assuré la participation du Canada au programme de secours et de rétablissement de la Corée, institué par les Nations Unies.

Dès le début de la session, vous avez adopté une mesure destinée à accorder au gouverneur en conseil les pouvoirs supplémentaires qui pourraient être nécessaires afin d'assurer des préparatifs de défense suffisants pour faire face à la période critique résultant de la situation internationale actuelle.

Il a été donné suite à la mesure tendant à l'établissement du ministère de la Production de défense, et le nouveau ministère est en plein fonctionnement.

On élabore avec les gouvernements provinciaux des ententes ayant pour objet de donner suite à la mesure que vous avez adoptée en vue d'assurer le concours fédéral au versement de l'assistance-vieillesse aux personnes âgées de soixante-cinq à soixante-dix ans qui sont dans le besoin. On procède à l'inscription des personnes de plus de soixante-dix ans admissibles à la pension universelle à participation, afin que, le jour où la loi nécessaire aura été adoptée, l'application en soit plus facile.

Vous avez également adopté une mesure distincte touchant les allocations aux aveugles, ainsi que diverses autres mesures étendant les avantages qui découlent de la Charte des anciens combattants et relevant les pensions en faveur de certains groupes d'anciens combattants et des personnes à leur charge.

Vous avez autorisé l'octroi de subventions aux universités et aux établissements d'enseignement supérieur de même rang.